CAST

Société anonyme au capital de 7.333.916,80 €
Siège social : 3, rue Marcel Allégot - 92190 Meudon
379 668 809 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept juin,
à 17 heures,

L'actionnaire unique de la Société s'est réuni au siège social situé, 3, rue Marcel Allégot - 92190 Meudon, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

Monsieur Vincent Delaroche, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, prend la présidence de l'Assemblée et ouvre la séance (le « **Président** »).

Monsieur Vincent Delaroche assume également les fonctions de secrétaire de la présente assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée Générale Ordinaire** »).

En présence d'un actionnaire unique, il ne peut être désigné de scrutateur.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que l'actionnaire unique présent possède la totalité des actions formant le capital.

Le Président constate en conséquence que le quorum est atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président constate ensuite que :

- La société PricewaterhouseCoopers et la société RSM Paris, Commissaires aux Comptes titulaires régulièrement convoquées par lettres recommandées avec avis de réception en date du 12 juin 2023, sont absentes et excusées.

- Monsieur Nicolas Friederich, représentant du Comité Social et Économique, régulièrement convoqué par voie électronique en date du 12 juin 2023, est absent et excusé.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- une copie des lettres de convocation et des récépissés postaux ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la feuille de présence ;

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- le texte des résolutions.

Puis le Président déclare :

- que les formules de procuration et les formulaires de vote par correspondance adressés à l'actionnaire unique par la Société étaient, respectivement, accompagnés des documents et comportaient les mentions prévues par l'article R. 225-76, R. 225-77 et R. 225-81 du Code de commerce,

- que les documents et renseignements énumérés à l'article R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés avant l'Assemblée Générale Ordinaire à l'actionnaire unique qui en a fait la demande dans les conditions fixées par l'article R. 225-88 du Code de commerce,

- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition de l'actionnaire unique quinze jours avant cette Assemblée,

- que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique, au siège social ainsi qu'au lieu de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, depuis le jour de la convocation, ce qui est reconnu exact par l'actionnaire unique présent en son nom.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports qui les concernent ;

- Affectation et répartition des résultats de l'exercice ;

- Approbation des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

- Renouvellement du mandat de la société RSM Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société et prise d'acte du non-renouvellement de la société M.B.V et Associés et de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de commissaires aux comptes suppléants de la Société ;

- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Camille Bentz ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Delaroche ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Bridgepoint SAS ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Nemsguern ;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Moussallieh ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marine Mezzadri ;
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie David ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente ensuite le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Ces présentations terminées, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports qui les concernent

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global, s'élevant à 4.680 €, des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce qu'il n'a été effectué aucune distribution au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation et répartition des résultats de l'exercice

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter l'intégralité des pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit - 4.604.566 € au compte « Report à nouveau » dont le montant sera porté de 33.525.434 € à 38.130.000 €.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, décide d'approuver le rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de la société RSM Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société et prise d'acte du non-renouvellement de M.B.V et Associés et de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de commissaires aux comptes suppléants de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat de la société RSM Paris, commissaire aux comptes titulaire de la Société nommé en remplacement de la société SYC lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte et confirme en tant que de besoin que le mandat de la société M.B.V et Associés, commissaire aux comptes suppléant, est venu à expiration lors de l'assemblée générale de la Société du 19 mai 2017 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016 et qu'il n'a pas été renouvelé.

Enfin, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et confirme en tant que de besoin que le mandat de Monsieur Jean-Christophe Georghiou, commissaire aux comptes suppléant de Pricewaterhouse Cooper, est venu à expiration lors de l'assemblée générale de la Société du 28 mai 2021 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 et qu'il n'a pas été renouvelé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME RESOLUTION

Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Camille Bentz

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul Camille Bentz vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de ne pas renouveler son mandat d'administrateur et remercie Monsieur Paul Camille Bentz pour son implication durant son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Delaroche

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Delaroche vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Delaroche pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Bridgepoint SAS

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société Bridgepoint SAS, représentée par Madame Valérie Cayla, vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de la société Bridgepoint SAS en modifiant son représentant par la nomination de Monsieur Wael Daif pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Nemsguern

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Nemsguern vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Nemsguern pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Moussallieh

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Moussallieh vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Moussallieh pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marine Mezzadri

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Marine Mezzadri vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marine Mezzadri pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

ONZIEME RESOLUTION

Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie David

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Marie David vient à expiration ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de ne pas renouveler son mandat d'administrateur et remercie Madame Marie David pour son implication durant son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblé Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal a l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Signé le 18/07/2023

Olivier Nemsguern

FINANCIERE DA VINCI SAS
Par : Olivier Nemsguern

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

CAST SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM PARIS
26, rue Cambacérès
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée générale
CAST SA
3 rue Marcel Allegot
92190 Meudon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAST SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

Evaluation des titres de participation

La note 1.3 « Méthodes d'évaluation ou de comptabilisation de certains postes » de l'annexe expose les modalités d'inscription au bilan des titres de participation et créances rattachées, et de leur dépréciation.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles dépréciations, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	RSM PARIS
Richard Béjot	Régine Stephan
Richard Béjot	Régine Stephan

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

CAST SA

COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 2022

CAST
Société Anonyme au capital de 7 333 916.80 EUROS
Siège social : 3 rue Marcel Allégot, 92190 Meudon
R.C.S. Nanterre B 379 668 809

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

A. BILAN

ACTIF En milliers d'euros	Montants Bruts 2022	Amort & deprec.	Net 31 dec 2022	Net 31 dec 2021
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, et droits similaires	1 050	953	97	133
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	**1 050**	**953**	**97**	**133**
Autres immobilisations corporelles	2 134	1 836	299	152
Total des Immobilisations corporelles	**2 134**	**1 836**	**299**	**152**
Autres participations	2 680	2 578	102	1 568
Créances rattachées à des participations	2 623	2 623	0	0
Autres immobilisations financières	1 457	0	1 457	1 475
Total Immobilisations financières	**6 759**	**5 201**	**1 558**	**3 042**
Actifs immobilisés	**9 943**	**7 990**	**1 954**	**3 327**
Avances et acomptes versés	0		0	0
Clients et comptes rattachés	17 806	1 041	16 765	14 266
Autres créances	29 562	21 449	8 113	10 971
Total Créances	**47 368**	**22 490**	**24 878**	**25 237**
Valeurs Mobilières de Placement	0		0	0
Disponibilités	6 985		6 985	6 844
Charges constatées d'avance	623		623	548
Actif circulants	**54 976**	**22 490**	**32 486**	**32 629**
Ecart de conversion actif	2 291		2 291	1 407
TOTAL ACTIF	**67 210**	**30 480**	**36 730**	**37 363**

PASSIF En milliers d'euros	31 dec 2022	31 dec 2021
Capital	7 334	7 178
Primes	36 807	36 022
Réserves légales	95	95
Report à nouveau	(33 525)	(34 485)
Résultat de l'exercice	(4 605)	959
Capitaux propres	**6 106**	**9 769**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 291	1 407
Provisions pour charges		
Provisions risques et charges	**2 291**	**1 407**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	3 464	4 003
Emprunts et dettes financières diverses	46	102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 667	8 998
Dettes fiscales et sociales	4 362	5 060
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	2
Autres dettes	1 024	82
Produits constatés d'avance	7 785	7 371
Dettes et comptes de régularisation	**27 348**	**25 618**
Ecart de conversion passif	986	569
TOTAL PASSIF	**36 730**	**37 363**

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	3 150	6 677
Production vendue de services	17 435	15 710
Chiffre d'affaires net	**20 585**	**22 387**
Subvention d'exploitation	25	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	6	352
Autres produits	527	139
Produits d'exploitation	**21 142**	**22 889**
Achats de marchandises	117	104
Autres achats et charges externes	7 839	6 524
Impôts, taxes et versements assimilés	429	423
Salaires et traitements	9 745	9 781
Charges sociales	4 278	4 585
Dotations aux amortissements sur immobilisations	138	120
Dotations aux provisions sur actif circulant	838	32
Dotations aux provisions pour risques et charges	411	5
Autres charges d'exploitation	437	516
Charges d'exploitation	**24 232**	**22 090**
Résultat d'exploitation	**(3 090)**	**799**
Autres intérêts et produits assimilés	523	163
Reprise sur provisions et transfert de charges	1 402	2 408
Différences positives de changes	807	205
Produits financiers	**2 732**	**2 776**
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	3 646	2 081
Intérêts et charges assimilés	55	39
Différences négatives de changes	216	29
Charges financières	**3 917**	**2 149**
Résultat financier	**(1 185)**	**626**
Résultat courant avant impôt	**(4 275)**	**1 426**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 561
Produits exceptionnels		**1 561**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	377	1 877
Charges exceptionnelles	**382**	**1 878**
Résultat exceptionnel	**(382)**	**(317)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(46)
Impôts sur les bénéfices	52	(104)
Résultat net	**(4 605)**	**959**

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

B. ANNEXES DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présente un total de 36 730 milliers d'euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un total des comptes de produit 23 874 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de 4 605 milliers d'euros.

L'exercice social a une durée de douze mois qui recouvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les montants sont présentés en euros sauf mention contraire.

Les comptes annuels de cet exercice ont été arrêtés le 3 mai 2023 par le Conseil d'Administration de la Société **CAST**.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

1.1. ACTIVITE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE – FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société CAST SA, constituée et domiciliée en France, a pour activité principale la conception, l'édition et la diffusion de logiciels. Elle a également pour activité le conseil et l'expertise technique dans le domaine des systèmes d'information professionnels.
Le 21 juillet 2022, la société CAST et ses filiales ont fait l'objet d'une acquisition par le Groupe Bridgepoint au travers d'une nouvelle holding Financière Da Vinci, nouvelle société mère du Groupe.

1.2. PRINCIPES GENERAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au Plan Comptable Général 2014 et dans le respect des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce retenant notamment, les principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.
- Prudence.

Conformément aux règles générales et de présentation des comptes annuels. L'annexe est établie conformément au PCG (Règlement ANC 2014-03).

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet de commentaires ci-après.

1.3. METHODES COMPTABLES UTILISEES

Afin de faciliter l'interprétation des comptes annuels, les principales méthodes comptables utilisées sont décrites ci-dessous :

Méthode générale d'évaluation

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation ou de comptabilisation de certains postes

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société provient de ventes de licences, de la maintenance associée (comprenant des mises à jour et le support technique) et de ventes de services.

Le chiffre d'affaires des ventes de licences est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront à la société et que la société a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les coûts des services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des couts des services fournis, rapporté au total des coûts des services à fournir.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant des licences et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément en utilisant leur prix de vente spécifique. La société utilise la méthode dite résiduelle pour les ventes de licences, celles-ci étant vendues avec une prestation de maintenance dont le prix de vente spécifique correspond à un pourcentage du prix de la licence vendue.

- **Frais de recherche et frais de développement :**

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

- **Immobilisations incorporelles :**

* Logiciels :

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les logiciels font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont pratiqués en fonction de la durée réelle d'utilisation :

* Agencements, installations :
 linéaire entre 5 ans et 10 ans, soit entre 20 % et 10 %

* Matériel de transport :
 linéaire sur 5 ans, soit 20 %

* Matériel de bureau et informatique neuf :
 linéaire sur 3 ans, soit 33 %
 linéaire sur 4 ans, soit 25 %

* Matériel de bureau et informatique d'occasion :
 linéaire sur 1 an, soit 100 %

* Mobilier de bureau :
 linéaire sur 5 ans, soit 20 %

- **Participations et créances**

Les titres de participations et créances rattachées sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur est examinée à la date d'arrêté des comptes, par référence à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est estimée en tenant compte des diverses informations disponibles et notamment de la quote-part de capitaux propres détenue, des performances actuelles et prévisionnelles. Le cas échéant, une dépréciation est constatée par voie de provision, si la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

- **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, si nécessaire, par voie de provision.

- Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure au coût historique, notamment sur la base de critères d'ancienneté et de recouvrement.

- Créances Groupe :

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

Les créances vis-à-vis des filiales (royalties, intérêts de compte courant, et refacturations diverses), dont l'ancienneté est supérieure à un an, sont inscrites en compte courant rémunéré le dernier jour de chaque semestre. Les royalties restantes ont alors vocation à être payées au fur et à mesure, prioritairement aux anciennes. Le risque de non recouvrement des comptes courants est apprécié compte tenu de la situation d'ensemble et des circonstances spécifiques à chaque filiale, une dépréciation est constituée dès lors qu'un non recouvrement définitif apparaît probable.

- Valeurs mobilières de placement :

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées à leur prix d'achat selon la méthode Premier Entré Premier Sorti et le cas échéant, par référence à la valeur boursière à la clôture de l'exercice.

- **Opérations en devises**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêté de bilan. Les écarts sont constatés dans des comptes de régularisation et les pertes latentes sont prises dans le compte de résultat par la constatation de provisions.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N°1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

En milliers d'euros	31 dec 2021	Augmentations		Diminutions		31 dec 2022
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service	
Frais d'établissement et de Recherche						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 040		10			1 050
Immobilisations incorporelles	**1 040**		**10**			**1 050**
Installations générales, agencements, aménagements divers	411		112		1	522
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 486		128		1	1 613
Immobilisations corporelles	**1 897**		**240**		**3**	**2 134**
Participations	2 380		300			2 680
Créances rattachées à des participations (1)	2 623					2 623
Prêts et autres immobilisations financières	1 475		58		76	1 457
Immobilisations financières	**6 478**		**358**		**76**	**6 759**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**9 415**		**608**		**79**	**9 943**

Les créances rattachées à des participations correspondent à la partie des dettes provenant de CAST pour soutenir financièrement la filiale Italienne.

Les autres immobilisations financières concernent des acquisitions d'actions propres pour un montant de 1 322 milliers d'euros. Ces actions propres ont été acquises pour deux objectifs :

- Attribution gratuite d'actions
- Opérations de croissance externe

Il n'a pas été décidé de manière explicite de l'affectation entre les deux objectifs. Au 31 décembre 2022, la société avait 388 014 actions propres en compte. Les actions propres sont valorisées à la valeur brute au prix moyen pondéré lors de l'achat et que leur dépréciation est évaluée en fonction de la valeur moyenne des titres au cours du mois de décembre.

Les amortissements relatifs aux immobilisations brutes sont présentés en note 2 et 3.

NOTE N°2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

		Mouvements de la période			Ventilation	
	31 dec 2021	Dotations de l'exercice	Diminutions	31 dec 2022	Linéaires	Dégressifs
Frais d'établissement, recherche et développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	907	46		953	46	
Immobilisations incorporelles	**907**	**46**		**953**	**46**	
Installations générales, agencements	373	15	1	387	15	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 372	77	0	1 449	77	
Immobilisations corporelles	**1 745**	**92**	**1**	**1 836**	**92**	
TOTAL	**2 652**	**138**	**1**	**2 789**	**138**	

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°3 ETAT DES PROVISIONS

	31 déc. 2021	Augm.	Dimin.	31 déc. 2022	Échéance à < 1 an	Échéance à > 1 an
Provisions pour risques	**1 407**	**2 291**	**1 407**	**2 291**	**2 291**	
Provisions pour litiges (utilisées)				0		
Provisions pour perte de change	*1 407*	*2 291*	*1 407*	2 291	2 291	
Provisions pour dépréciation	**24 710**	**2 981**	**0**	**27 691**	**360**	**27 331**
sur titres de participation	**812**	**1 766**		**2 578**		**2 578**
* *Filiale CAST Inc*	39			39		39
* *Filiale CAST Allemagne*	25			25		25
* *Filiale Press*	46			46		46
* *Filiale CAST Italie*	10			10		10
* *Filiale CAST Espagne*	12			12		12
* *Filiale CAST Belgique*	70			70		70
* *Filiale CAST Chine*	609	1 766		2 375		2 375
sur créances rattachées titres participation	**2 623**			**2 623**		**2 623**
* *Filiale CAST Italie*	2 623			2 623		2 623
sur comptes clients	**208**	**832**		**1 041**	**360**	**681**
* *Filiale Press*		17		17	17	
* *Filiale Cast Chine*		790		790	109	681
* *Autres créances clients*	208	25		234	234	
sur comptes courants	**21 066**	**383**	**0**	**21 449**		**21 449**
* *Filiale CAST Iinc*	3 057			3 057		3 057
* *Filiale PRESS*	1 066	5		1 072		1 072
* *Filiale CAST Allemagne*	6 057	130		6 187		6 187
* *Filiale CAST UK*	8 659	218		8 877		8 887
* *Filiale CAST Espagne*	1 792	29		1 821		1 821
* *Filiale CAST Belgique*	435			435		435
Total	**26 117**	**5 272**	**1 407**	**29 981**	**2 651**	**27 331**
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 248	5			
Dont dotations et reprises financières		3 646	1 402			
Dont dotations et reprises exceptionnelles		377	0			

NOTE N°4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Clients douteux ou litigieux	1 034	354	681
Autres créances clients	16 771	16 771	
Personnel et comptes rattachés	41	41	
Créance crédit d'impôt recherche	600	600	
Créance d'impôts sur les sociétés	213	213	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	123	123	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	23	23	
Groupe et associés	27 768		27 738
Débiteurs divers	794	794	
TOTAL DES CRÉANCES	**47 368**	**18 919**	**28 449**

Les créances Groupe concernent les investissements réalisés dans les filiales. Il a été remboursé au cours de l'exercice 99 milliers d'euros de crédit d'impôt recherche. Les débiteurs divers correspondent pour 794 milliers d'euros aux créances chez une société de factoring.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°5 TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La trésorerie est constituée de compte de dépôt. Au 31 décembre 2022, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

NOTE N°6 ETAT DES DETTES

Montants en milliers d'euros	**Montant brut**	*< 1 an*	*entre 1 et 5 ans*	*> 5 ans*
Dettes financières auprès des établissements de crédit	**3 464**	1 000	2 464	
Dettes financières diverses	**46**	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	**10 667**	10 667		
Personnel et comptes rattachés	**1 541**	1 541		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	**1 515**	1 515		
Taxe sur la valeur ajoutée	**1 023**	1 023		
Autres impôts, taxes et assimilés	**283**	283		
Groupe et associés	**1 000**	1 000		
Autres dettes	**24**	24		
Produits constatés d'avance	**7 785**	7 549	236	
Total des dettes	**27 348**	**24 648**	**2700**	

Dettes financières

Les dettes financières auprès des établissements de crédit comportent deux emprunts PGE d'une valeur initiale de 4 000 milliers d'euros et remboursables à 5 ans. Les dettes financières diverses sont constituées d'un crédit export.

Les dettes financières auprès des établissements de crédit ont évolué comme suit :

En milliers d'Euro	**31 déc. 2021**	**Augm.**	**Dimin.**	**31 déc. 2022**
Dettes financières auprès des établissements de crédit	4 003	3	(542)	3 464
Dettes financières diverses	102		(56)	46
Dettes financières	**4 105**	**3**	**(122)**	**3 510**

La diminution des dettes financières auprès des établissements de crédit correspond aux remboursements annuels des emprunts PGE.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°7 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2022
Participations	**2 680**
Créances rattachées à participations	**2 623**
Clients et comptes rattachés	**12 168**
Autres créances	**27 768**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**9 649**
Autres dettes	**1 000**
Produits financiers	**2 848**
- Autres produits financiers	*475*
- Différences positives de change	*970*
- Reprise de provisions pour perte de change	*1 402*
Charges financières	**1 909**
- Différences négatives de change	*29*
- Dotations aux provisions pour perte de change	*1 880*

Les autres créances concernent principalement les comptes courants avec les filiales du Groupe qui sont dépréciés à hauteur de 21 449 milliers d'euros comme présenté en Note 3.

Les autres produits financiers concernent la rémunération des comptes courants avec les filiales au taux de marché Euribor +0.5%. Le résultat financier de change s'applique à la réévaluation des comptes avec les filiales hors zone euro.

NOTE N°8 DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au titre de l'exercice 2022, le montant des dépenses de recherche et développement passé en charges s'élève à 7 951 milliers d'euros pour les activités de R&D des deux produits Cast AIP et CAST Highlight. Ce montant est constitué des salaires et traitements de l'équipe de R & D et d'une quote-part des frais de fonctionnement.

NOTE N°9 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	31 déc. 2022
Créances clients et comptes rattachés	2 745
Etat	23
Autres produits à recevoir	21
TOTAL	**2 789**

NOTE N°10 CHARGES A PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros

Charges à payer (TTC)	31 déc. 2022
Fournisseurs	697
Personnel	1 521
Autres dettes	24
Organismes sociaux	714
Etat	84
Intérêts courus	3
TOTAL	**3 043**

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°11 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits d'exploitation constatés d'avance s'élèvent 7 785 milliers d'euros à la clôture de l'exercice dont 7 490 milliers d'euros au titre des prestations de maintenance des produits Logiciels facturées d'avance et des produits logiciel en mode Saas, et dont 295 milliers à des prestations de consulting.

Le montant des charges d'exploitation constatées d'avance est de 623 milliers euros à la clôture de l'exercice, elles sont principalement liées à des loyers immobiliers, des redevances et autres charges diverses d'exploitation.

NOTE N°12 ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion présentés au bilan sont les suivants :

Actif [diminution des créances clients et diverses] constaté pour 2 291 milliers d'euros.
Passif [augmentation des créances clients et diverses] constaté pour 986 milliers euros.

Les écarts de conversion actifs et passifs concernent essentiellement les créances et dettes avec les filiales américaines et anglaise.

NOTE N°13 COMPOSITION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 7 333 916.8 euros divisé en 18 334 792 actions à la clôture de l'exercice 2022.

Les capitaux propres ont évolué sur la période de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	2021	2022
Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	*9 775*	*8 810*
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	*-1 010*	*959*
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	***8 766***	***9 769***
Variations en cours d'exercice		
Variations du capital	*7*	*156*
Variations des primes, réserves, report à nouveau	*37*	*785*
Variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice	**44**	**941**
Capitaux propres de clôture N avant AGO	**8 810**	**10 710**

Les variations de capital sur la période correspondent à l'exercice de stock-options. Le montant des primes d'émission affecté à la valeur comptable des actions propres s'élève à 1 288 milliers d'euros.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit sur l'exercice 2022 :

Montants en milliers d'euros

Ventilation par secteurs d'activité	Montant	%
Activités " Produits Logiciels "	**14 446**	**70%**
Licences	3 230	
Maintenances	11 216	
Activités de " Services "	**6 139**	**30%**
Ingénierie	5 759	
Produits annexes et divers	380	
TOTAL	**20 585**	**100%**

Ventilation par secteur géographique	Montant	%
France	8 986	44%
Export	11 599	56%
TOTAL	**20 585**	**100%**

NOTE N°15 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat non courant, s'analyse comme suit :

(Montant en milliers d'euros)

Eléments conduisant à l'assiette de calcul de l'impôt dû						
VENTILATION	**Résultat Avant Impôt**	**Réintégrations/ Déductions Fiscales**	**Déficits imputés**	**Base imposable**	**Impôt dû**	**Résultat net comptable**
Résultat courant	-4 275	2 227		-2 048		-4 275
Résultat exceptionnel	-382	377		-4		-382
Crédit d'impôt étranger	-94	94				-94
Crédit d'impôt Recherche	147	-147				147
Total	**-4 605**	**2 552**		**-2 052**		**-4 605**

NOTE N°16 MONTANT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de départ en retraite s'élève au 31 décembre 2022 à 1767 milliers d'euros. Ce montant n'a pas été comptabilisé et constitue un engagement hors bilan. Le régime de retraite est calculé conformément à la reco ANC 2013-02 méthode 2.Il n'y a aucune indemnité de retraite associée aux dirigeants.

Ces indemnités de départ sont déterminées par la convention du Syntec. Les écarts actuariels sont déterminés en utilisant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation 3.75%
- Taux d'augmentation future des salaires : 3 %
- Turnover : moyen /fort
- Table de mortalité : Insee 2021

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 Engagements financiers

Concours bancaires à taux variable DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT *(Ventilation par nature de taux et par échéance)*	Rappel du montant au passif du bilan	Engagements financiers à la clôture
Emprunts à taux fixe		
à moins d'un an	*997*	
à plus un an et cinq ans au plus	*2 464*	
à plus de cinq ans		
Concours bancaires à taux variable		*Non significatifs*
à moins d'un an		
à plus un an et cinq ans au plus		
à plus de cinq ans		

17.2 Engagements donnés et reçus

CAST SA est engagée à soutenir financièrement sa filiale italienne, ainsi que ses filiales belge et allemande, au travers de lettres de confort.

17.3 Engagements hors bilan

(Montants en milliers d'euros)

		Paiements dus par période		
Engagements contractuels en €	**Total**	**A moins d'un an**	**de 1 à 5 ans**	**A + de 5 ans**
Dettes à long terme				
Contrats de location simple	1 072	314	758	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	**1 072**	**314**	**758**	

Les engagements sur les contrats de location correspondent aux loyers restant à courir avant le terme des leasings de voitures de sociétés ainsi que le loyer des locaux du siège social.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°18 CREDIT-BAIL

La société a souscrit lors des exercices précédents deux contrats de crédit-bail pour une durée de 3 ans. La synthèse de ces contrats est présenté ci-après :

(Montants en milliers d'euros)

Immobilisations en crédit-bail - Amortissements

Postes de bilan	Coût d'entrée	Dotations Exercice	Dotations cumulées	Valeurs nettes	Dotation de l'exercice Linéaire	Dotation de l'exercice Dégressive
Autres immobilisations corporelles	17	6	14	3	6	0
Total	**17**	**6**	**14**	**3**	**6**	**0**

Engagement de crédit-bail

Postes de bilan	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 an à 5 ans	Redevances restant à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Autres immobilisations corporelles	6	14	3	0	0	0
TOTAL	**6**	**14**	**3**	**0**	**0**	**0**

NOTE N°19 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

ELEMENTS ENTRAINANT UNE CHARGE FISCALE FUTURE

(Montant en milliers d'euros)

Nature des éléments	Charge fiscale future
Provisions réglementées	
TOTAL	**Néant**

Nature des éléments	Allégement futur d'impôt
Ecart de conversion passif 2022	986
Report déficitaire 2022	15 571
Provisions et charges à payer non déductibles fiscalement	2 143
TOTAL	**18 701**

NOTE N°20 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération globale des mandataires sociaux dirigeants par CAST SA s'élève à 570 milliers d'euros dont 300 milliers d'euros au titre de la rémunération variable.

NOTE N°21 EFFECTIF MOYEN

VENTILATION	Personnel Salarié
Cadres	105
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
TOTAL	**107**

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

NOTE N°22 SOCIETE MERE

La société CAST a fait l'objet d'un rachat par le Groupe Bridgepoint le 21/07/22 et a créé une structure d'actionnariat par l'intermédiaire de la société FINANCIERE DA VINCI dont le capital social est de 29 331 121 euros. La FINANCIERE DA VINCI détient 100% des titres de CAST SA.

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

Note n°23 Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital (devises locale)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (devise locale)	Devises		Quote part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prèts et avances consentis par la société et non encore remboursés en €	Montant des cautions et avals donnés par la société en €	CA hors taxe du dernier exercice écoulé en € (*)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) en € (*)	Adresses
			Taux change cloture	Taux change moyen		Brute €	Nette €					
Renseignements détaillés sur chaque titre												
CAST Software LTD	£2	-£7 530 093	*1.127*	*1.170*	100%	3	-	8 659 270		504 015	-814 899	Suite LG/2 Lower Ground Floor - The London Underwriting Centre - 3 Minster Court - Mincing Lane- London EC3R 7DD
CAST Software Inc	$50 000	-$3 833 997	*0.938*	*0.951*	98.50%	39 475	0	11 478 012		19 535 962	201 376	321 West 44th Street - Suite 501 - New-York - NY 10036 USA
CAST Bénélux sa	64 452	-896 899			99.88%	69 871	0	434 595		993 595	-133 179	rue Breydel 34-40 1040 Bruxelles
CAST Italia srl	10 200	-938 845			99%	10 261	0	2 623 060		4 601 990	141 861	Via San Vittore, 49 20123 Milano
CAST Espana	12 020	-1 791 472			100%	12 020	0	1 792 326		869 684	-577 124	Gustavo Fernández Balbuena, 11 Loft 2B 28002 Madrid
CAST GmbH	25 000	-6 230 211			100%	25 000	0	6 057 000		1 280 940	-358 494	Herzog-Wilhelm-Str. 26 80331 München - Germany
Press & Communications	60 980	-1 126 425			76%	46 344	0	1 066 491		0	-17 112	3 rue Marcel Allégot 92190 MEUDON
CAST Software India Pvt Ltd	100 000	536 924 896	0.011	*0.012*	*0.980*	1 684	1 684	0		3 123 564	150 568	JP & Devi Jambukeswar Arcade #69, 4th Floor, Millers Road, 560052 Bangalore - India
Cast (Beijing) software Technology Co Ltd -	INR 16 841 568	INR 16 105 477	*0.136*	*0.139*	100%	2 375 000	0	0		313 999	-252 546	Unit 1563 ; 15F ; Building 3, 2 Jianguomenwai avenue, Chaoyang district, Beijing, china
Renseignements globaux sur les titres												
Participation dans les sociétés françaises						46 344	0	1 071 817				
Participation dans les sociétés étrangères						2 533 314	1 767 684	31 038 937				

(*) Chiffre d'affaires et résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

DocuSign Envelope ID: 202968F8-8B58-4ACD-B600-16CA084B65E2

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

NOTE 24 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sur comptes courants se présentent comme suit :

(Montant en milliers d'euros)

Dotations exceptionnelles sur compte courant	2022	2021
Cast UK.	218	1 070
Cast Allemagne	130	372
Cast Espagne	29	
Cast Benelux		435
Total	**377**	**1 877**

Reprises exceptionnelles sur compte courant	2022	2021
Cast Inc.		1 562
Cast UK.	0	0
Cast Suisse	0	0
Total	**0**	**1 561**

NOTE N° 25 CREANCE LIEE AU REPORT EN ARRIERE DU DEFICIT FISCAL OU CREANCE DE « CARRY-BACK »

Il n'y a pas de créance de carry-back au 31/12/22.

NOTE N° 26 AUTRES INFORMATIONS

La société Cast SA est la société mère d'un groupe consolidé. Toutes les filiales du périmètre de consolidation sont intégrées par la méthode d'intégration globale.